

Analyser un accident du travail

LA FORMATION

Objectif général :

Comprendre la pluricausalité de l'accident et la nécessité de l'analyse pour proposer des mesures de prévention.

Objectifs pédagogiques :

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

Modalités pédagogiques :

- Exercices d'application et étude de cas.
- Participation active des participants, travaux en groupe et sous-groupes.

Modalités d'évaluation :

Évaluation pour validation des compétences acquises.
Évaluation à chaud et à froid.

Validation :

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

LE PROGRAMME

Contenu pédagogique :

- Définir l'accident du travail.
- Maîtriser les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail (PAD, cadrage de la démarche, démarche participative).
- Identifier et recueillir les informations nécessaires pour analyser un AT.
- Organiser les faits pour identifier les causes (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- Proposer des mesures de prévention agissant sur les différentes causes.
- Hiérarchiser les mesures proposées selon des critères de choix.
- Construire un plan d'actions et réaliser son suivi.
- Intégrer l'analyse AT dans la démarche de prévention.

Public concerné :

Encadrement de proximité, membres de CSE/CSSCT/CHSCT, acteurs ou relais identifiés de prévention en entreprise. 8 stagiaires au maximum.

Prérequis :

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « **Acquérir des bases en prévention des risques professionnels** » de l'INRS ou avoir suivi la formation « **Obtenir des compétences de base en prévention** » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale. Joindre l'attestation de formation lors de l'inscription.

Intervenant :

Formateur habilité EvRP/SDC/AAT par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS. Raphaël PIERRE est spécialisé en ergonomie, en prévention des risques professionnels et en excellence managériale.

Durée :

2 jours (14 heures) de face-à-face consécutifs.

Planning :

A convenir en fonction de vos disponibilités et de notre planning de formation.

Tarif : Sur demande.